

**KBC Bank**  
**Société anonyme**

Avenue du Port 2, 1080 BRUXELLES  
TVA BE 0462.920.226 RPM Bruxelles

**Assemblée générale des actionnaires du mercredi 25 avril 2012 au  
siège de la société, Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles**

**PROCÈS-VERBAL**

L'assemblée débute à 11 heures sous la présidence de M. Johan Thijs, administrateur.

Le président désigne comme secrétaire M. Tom Debacker qui, avec le président de l'Assemblée, constitue le bureau.

L'assemblée a été convoquée pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance du rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Bank SA sur les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
2. Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels non consolidés et consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
4. Proposition d'approbation des comptes annuels non consolidés de KBC Bank SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
5. Proposition d'approbation de la répartition du bénéfice de KBC Bank SA proposée pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 :- affectation à la réserve légale de EUR 85.384.383,07  
- versement d'un dividende brut de EUR 1,77 par action.
6. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de KBC Groupe SA du point 8 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA du 3 mai 2012, proposition de porter à 5 000 EUR par assemblée le montant des jetons de présence pour les assemblées du Conseil d'Administration à partir de l'exercice 2012. Aucun jeton de

présence ne sera toutefois payé aux administrateurs qui, à la date à laquelle ils assistent à une assemblée du Conseil d'Administration, assistent également à une assemblée du Conseil d'Administration de KBC Groupe SA en leur qualité d'administrateur de KBC Groupe SA

7. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de KBC Groupe SA du point 9 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA du 3 mai 2012 et de l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012 de l'amendement proposé de l'article 19 des statuts, proposition de fixer à partir de l'exercice 2012 à 10 000 EUR par an la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration et à 27 500 EUR par an celle des membres du Conseil d'administration dont le mandat se termine lors de cette Assemblée générale annuelle.
8. Proposition de donner décharge aux administrateurs de KBC Bank SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice 2011.
9. Proposition de donner décharge au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2011.
10. Proposition de donner décharge aux anciens administrateurs de Secuur SCRL pour leur mandat exercé au sein de Secuur SCRL pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 28 février 2011, soit la date à laquelle l'assemblée générale de Secuur SCRL a constaté la dissolution de plein droit de Secuur SCRL et a nommé des liquidateurs.
11. Proposition de donner décharge aux anciens liquidateurs de Secuur SCRL (en liquidation) pour l'exercice de leur mandat au sein de Secuur SCRL pendant la période allant du 28 février 2011 au 27 avril 2011, soit la date de la fusion par acquisition de Secuur SCRL (en liquidation) par KBC Bank SA
12. Proposition de donner décharge au commissaire de Secuur SCRL pour l'exercice de son mandat pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 27 avril 2011, date de la fusion par acquisition de Secuur SCRL par KBC Bank SA.
13. Nominations statutaires
  - a. Proposition de nommer Monsieur Danny De Raymaecker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.
  - b. Proposition de nommer Monsieur Daniel Falque comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée annuelle de 2016, en remplacement de Monsieur Jan Vanhevel, démissionnaire à l'issue de la présente Assemblée annuelle.
  - c. Proposition de nommer Monsieur Alain Bostoën comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.
  - d. Proposition de nommer Monsieur Frank Donck comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

- e. Proposition de nommer Monsieur Lode Morlion comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.
- f. Proposition de nommer Monsieur Theodoros Roussis comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.
- g. Proposition de nommer Monsieur Alain Tytgadt comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.
- h. Proposition de nommer Madame Ghislaine Van Kerckhove comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.
- i. Proposition de nommer Monsieur Philippe Vlerick comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.
- j. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Pierre Konings de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.
- k. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Walter Nonneman de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.
- l. Prise de connaissance de la démission de Madame Marita Orient-Heyvaert de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.
- m. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Gustaaf Sap de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.
- n. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Guido Van Oevelen de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.
- o. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Patrick Vanden Avenne de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.
- p. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Dirk Wauters de son poste d'administrateur, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.
- q. Prise de connaissance de la démission de Monsieur Jean-Pierre Depaemelaere de son poste d'administrateur indépendant, à l'issue de la présente Assemblée générale annuelle.

#### 14. Tour de table

Ont été déposés au bureau :

1. les preuves de la publication des convocations des détenteurs d'obligations au porteur et obligations dématérialisées, avec les points à l'ordre du jour renfermant les propositions de décision, dans le Moniteur Belge et dans la presse, plus particulièrement :

- le Moniteur Belge, le Tijd et l'Echo du 3 avril 2012
- publication sur le site internet du Luxembourg Stock Exchange et d'Euronext Amsterdam

2. Le texte de la convocation du 3 avril 2012 adressée à tous les actionnaires, aux administrateurs et aux commissaires.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, ce qui dispense de produire la preuve de leur convocation, à savoir :

- KBC Groupe SA : 915.228.481 actions
- KBC Assurances SA : 1 action

915.228.482 actions sont ainsi représentées à l'Assemblée.

KBC Groupe SA est ici représenté par M. Johan Thijs. KBC Assurances SA est représenté par M. Tom Debacker.

Le rapport annuel combiné du Conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés, les rapports de contrôle du commissaire sur les comptes consolidés et non consolidés, ainsi que les comptes annuels consolidés et non consolidés de l'exercice 2011 sont ensuite présentés à l'Assemblée et commentés.

M. Tom Debacker, secrétaire, fait rapport sur la discussion, au Conseil d'entreprise du 20 avril 2012, de l'information annuelle prévue dans l'Arrêté royal du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations financières et économiques.

L'assemblée prend ensuite les décisions suivantes :

### **PREMIÈRE DÉCISION**

Les comptes annuels non consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 sont approuvés à l'unanimité des voix.

### **DEUXIÈME DÉCISION**

La répartition des bénéfices de KBC Bank SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, selon laquelle :

- affectation à la réserve légale de 85 384 383,07 EUR
  - mise en paiement d'un dividende brut de 1,77 EUR par action
- est approuvée à l'unanimité des voix.

### **TROISIÈME DÉCISION**

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de KBC Groupe SA du point 8 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA du 3 mai 2012, approbation à l'unanimité des voix de la proposition de porter à 5 000 EUR par assemblée le montant des jetons de présence pour les

assemblées du Conseil d'Administration à partir de l'exercice 2012. Aucun jeton de présence ne sera toutefois payé aux administrateurs qui, à la date à laquelle ils assistent à une assemblée du Conseil d'Administration, assistent également à une assemblée du Conseil d'Administration de KBC Groupe SA en leur qualité d'administrateur de KBC Groupe SA

#### **QUATRIÈME DÉCISION**

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale de KBC Groupe SA du point 9 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de KBC Groupe SA du 3 mai 2012 et de l'approbation par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012 de l'amendement proposé de l'article 19 des statuts, approbation à l'unanimité des voix de la proposition de fixer à partir de l'exercice 2012 à 10 000 EUR par an la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration et à 27 500 EUR par an celle des membres du Conseil d'administration dont le mandat se termine lors de cette Assemblée générale annuelle.

#### **CINQUIÈME DÉCISION**

Décharge est donnée aux administrateurs de KBC Bank SA pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice prenant fin le 31 décembre 2011.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

#### **SIXIÈME DÉCISION**

Décharge est donnée au commissaire de KBC Bank SA pour son mandat exercé pendant l'exercice 2011.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

#### **SEPTIÈME DÉCISION**

Décharge est donnée aux anciens administrateurs de Secuur SCRL pour leur mandat exercé au sein de Secuur SCRL pendant la période allant du 1er janvier 2011 au 28 février 2011, soit la date à laquelle l'assemblée générale de Secuur SCRL a constaté la dissolution de plein droit de Secuur SCRL et a nommé des liquidateurs.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

### **HUITIÈME DÉCISION**

Décharge est donnée aux anciens liquidateurs de Secuur SCRL (en liquidation) pour l'exercice de leur mandat au sein de Secuur SCRL pendant la période allant du 28 février 2011 au 27 avril 2011, soit la date de la fusion par acquisition de Secuur SCRL (en liquidation) par KBC Bank SA

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

### **NEUVIÈME DÉCISION**

Décharge est donnée au commissaire de Secuur SCRL pour l'exercice de son mandat pendant la période allant du 1er janvier 2011 au 27 avril 2011, date de la fusion par acquisition de Secuur SCRL par KBC Bank SA.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

### **DIXIÈME DÉCISION**

#### **Nominations statutaires**

a.L'Assemblée décide de renommer Monsieur Danny De Raymaecker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

b.L'Assemblée décide de nommer Monsieur Daniel Falque comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée annuelle de 2016, en remplacement de Monsieur Jan Vanhevel, démissionnaire à l'issue de la présente Assemblée annuelle.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

c.L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain Bostoën comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

d.L'Assemblée décide de nommer Monsieur Frank Donck comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

e.L'Assemblée décide de nommer Monsieur Lode Morlion comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

f.L'Assemblée décide de nommer Monsieur Theodoros Roussis comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

g.L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alain Tytgadt comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

h.L'Assemblée décide de nommer Madame Ghislaine Van Kerckhove comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

i.L'Assemblée décide de nommer Monsieur Philippe Vlerick comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est clôturée à 11.15 heures.

Il en est dressé le procès-verbal.

Après lecture et acceptation du présent procès-verbal, ont signé : les membres du bureau et les actionnaires.

le secrétairele président

KBC Groupe SA

KBC Assurances SA